

Val-d'Or, le 26 octobre 2017

À : M<sup>e</sup> Christian Veillette  
Ministère de la Justice

c.c. : M<sup>e</sup> André Fauteux, Ministère de la Justice  
M<sup>e</sup> Marie-Paule Boucher, Ministère de la Justice  
M<sup>me</sup> Andréane Lespérance, Secrétariat aux Affaires autochtones

De : M<sup>e</sup> Marie-Josée Barry-Gosselin, Procureure en chef adjointe

Objet : Demande de renseignements dans le cadre des travaux de la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès*

Dossier : DG-0049-C

M<sup>e</sup> Veillette,

Dans le cadre de ses travaux, la *Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès* (CERP) sollicite la collaboration du Ministère de la Justice afin d'obtenir de l'information au sujet **des dossiers en violence conjugale au Québec impliquant des membres des communautés autochtones**.

À cet effet, nous demandons au Ministère de la Justice de nous transmettre les informations/documents suivants :

1. Le pourcentage et nombre total de dossiers en matière de violence conjugale au Québec par année pour les 5 dernières années.
2. Le pourcentage de dossiers en matière de violence conjugale au Québec où les accusés sont des Autochtones par année pour les 5 dernières années.
3. Le nombre d'accusations portées envers des Autochtones en matière de violence conjugale au Québec par année pour les 5 dernières années.
4. Le pourcentage d'accusations portées envers des Autochtones en matière de violence conjugale qui se terminent en déclaration de culpabilité par année pour les 5 dernières années.
5. Le pourcentage d'accusations portées envers des Autochtones en matière de violence conjugale qui se terminent en acquittement par année pour les 5 dernières années.

Nous vous prions de nous transmettre toute autre information ou document pouvant étayer ou soutenir les informations que vous nous fournirez en réponse à cette demande, même s'ils ne se retrouvent pas dans la liste ci-haut. Ces documents serviront à remplir le mandat de la CERP :

*La Commission d'enquête provinciale a pour mandat d'enquêter, de constater les faits, de procéder à des analyses afin de faire des recommandations quant aux actions correctives concrètes, efficaces et durables à mettre en place par le gouvernement du Québec et par les autorités autochtones en vue de prévenir ou d'éliminer, quelles qu'en soient l'origine et la cause, toute forme de violence et de pratiques discriminatoires, de traitements différents dans la prestation de certains services publics offerts aux Autochtones du Québec : les services policiers, les services correctionnels, les services de justice, les services de santé et les services sociaux ainsi que les services de protection de la jeunesse.*

Nous vous invitons également à nous faire parvenir une copie numérisée à l'adresse suivante : [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). Sur réception de ces informations et des engagements de confidentialité, les avocats concernés recevront le lien pour accéder au site de partage, un code d'utilisateur, un mot de passe temporaire ainsi qu'un document expliquant la procédure à suivre.

Nous profitons finalement de l'occasion pour vous réitérer que si un document doit être communiqué à un représentant de la partie, l'engagement de confidentialité de l'annexe B doit être complété par ce représentant et transmis à la CERP.

Pour toute question concernant cette demande, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Marie-Andrée Denis-Boileau par courriel à [marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-andree.denis-boileau@cerp.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 819 354-4014.

Nous vous demandons de communiquer les informations et la documentation demandées dans les **15 prochains jours** par courriel à [nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca](mailto:nicole.durocher@cerp.gouv.qc.ca). Par ailleurs, s'il s'agit de documents confidentiels, veuillez nous les faire parvenir par messagerie à l'adresse suivante :

M<sup>me</sup> Nicole Durocher

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics  
600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Si l'une ou plusieurs des informations demandées ne pouvaient nous être communiquées, que ce soit en raison de leur inexistence ou de l'impossibilité de les obtenir dans des délais raisonnables, nous vous prions de nous en faire part par écrit en expliquant les motifs.

Si vous êtes dans l'impossibilité de fournir les informations et la documentation demandées dans ce délai, nous vous prions d'en informer M<sup>e</sup> Marie-Andrée Denis-Boileau et de lui transmettre une note explicative à ce sujet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre correspondance, nous vous prions d'agréer, M<sup>e</sup> Veillette, nos plus sincères salutations.

**M<sup>e</sup> Marie-Josée Barry-Gosselin**

**Procureure en chef adjointe / Deputy Chief Counsel**

Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès

600, avenue Centrale, Val-d'Or (Québec) J9P 1P8

Tél.: (sans frais / toll free) 1 844 580-0113

Tél.: 819 354-5039

[marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.barry-gosselin@cerp.gouv.qc.ca)

@cerpQc

<b>Données pour tout le Québec</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Dossiers de juridiction 01 (poursuites criminelles) référant à des cas de violence conjugale	9 879	10 140	11 041	11 563	11 735	9 905
Proportion des dossiers de juridiction 01 (poursuites criminelles) référant à des cas de violence conjugale	8,09%	8,77%	9,86%	10,08%	10,52%	11,07%

**Audet, Marjorie**

---

**De:** Pascale Labbé <pascale.labbe@justice.gouv.qc.ca>  
**Envoyé:** 21 septembre 2018 11:30  
**À:** Denis-Boileau, Marie-Andrée  
**Cc:** Brigitte Parent; Jacques Prigent  
**Objet:** Précision: réponses aux DG-0049-C et la DG-0094-C

Me Denis-Boileau,

Relativement au dépôt des pièces citées aux numéro 17, 18, 25.1 et 25.2 (réponses du MJQ aux DG-0049-C, DG-0094-C), nous souhaitons vous faire part de la précision suivante.

Les réponses à ces demandes transmises à la Commission étaient à l'effet que nous ne pouvions donner suite à celles-ci, étant donné que nous n'avons pas de données distinctes à l'égard des Autochtones. Or, ce n'est qu'au cours de l'année 2018 et dans le cadre de la demande DGP-0094, que le Bureau des affaires autochtones du MJQ a établi une méthodologie de traitement des données judiciaires permettant de faire cette distinction, laquelle méthodologie a été présentée à la Commission en réponse à la demande DGP3-0094-C.

Merci de considérer cet élément dans l'analyse de l'information qui sera effectuée.

Pascale Labbé  
Bureau des affaires autochtones  
Ministère de la Justice  
418 646-5580, poste 20963



Avis de confidentialité: Ce message est confidentiel. Il est à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus. Toute autre personne est par les présentes avisée qu'il lui est strictement interdit de le diffuser, de le distribuer ou de le reproduire. Si le destinataire ne peut être joint ou vous est inconnu, nous vous prions d'en informer immédiatement l'expéditeur par courrier électronique et de détruire ce message et toute copie de celui-ci.